



PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ARRETE
portant suspension de l'exercice de la chasse à tir
dans le département des Deux-Sèvres

La Préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Titre II du Livre IV du Code de l'Environnement et plus particulièrement l'article R.424-3 relatif à la suspension de l'exercice de la chasse en cas de calamité et de gel prolongé notamment ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2009 portant ouverture et fermeture de la chasse pour la campagne 2009-2010 dans le département des Deux-Sèvres ;

VU la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs ;

VU l'avis favorable du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;

CONSIDERANT que les conditions climatiques actuelles sont très préjudiciables à la biologie du gibier, celui-ci étant affaibli par les difficultés pour se trouver de la nourriture dans le sol gelé ;

CONSIDERANT que les animaux ont tendance à se regrouper en des concentrations importantes sur lesquelles peuvent s'exercer des prélèvements excessifs ;

CONSIDERANT que les animaux fragilisés ont besoin de reconstituer leurs réserves ;

SUR proposition du Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

ARRETE

Article 1^{er}

La chasse à tir des espèces : bécasse des bois, bécassines, pluviers, vanneau huppé, grives et merle noir est suspendue à compter du 9 janvier 2010 à 0 h 00 jusqu'au 14 janvier 2010 à minuit.

Article 2

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, le Lieutenant Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres, les Commissaires de police, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, et tous agents chargés de la police de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant toute la durée de suspension dans chaque commune du département par les soins des Maires.

A NIORT, le 1^{er} - 8 JAN. 2010

La Préfète

Christiano BARRET